

Nombres de délégués -
Afférents au Conseil : 49
- En exercice : 49
Qui ont pris part
à la délibération : 41
Votes exprimés : 41
POUR : 41
CONTRE : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
20 février 2024
Date d'affichage :
20 février 2024

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'YONNE

DELIBERATION
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six février, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Jean-Marie MAURICE, absent excusé (représenté par Marc MARTIN) - Bruno CHARMET, absent excusé (représenté par Jacques ROBO) - Daniel RAVERAT, absent excusé (pouvoir à Michel CODRAN) - Nadine LEGENDRE - Philippe DESCHAUMES - Béatrice BOISE - Jacqueline DUPLESSY - Florian FRAYER - Gilles SACKPEY - Jacqueline DE DEMO - Jean-Louis GROGUENIN - Marie-Laure GRIMARD - Pierre-Yves ROY - Christian SCHILTZ - Stéphane MOREL - Rémy VIDAL - Stéphane BARDOUX, absent excusé (pouvoir à Christophe CHEYSSON) - Sandra PICART - Jean-Michel SABAN - Evelyne CALLEJA, absente excusée (pouvoir à Sandra PICART) - Clément POINTEAU - Cloria JAOLAZA, absente excusée (pouvoir à Pierre NOIROT) - François CAMBURET - Xavier COURTOIS - Jacques ROBERT - Claudine MANIGAULT - Michel GCHWEINDER - Marcel GEORGES - Nathalie LABOSSE - Daniel SIMONNET - Catherine VERNEAU, absente excusée (pouvoir à Nathalie LABOSSE) - Arnaud ROSIER - Pascal DUBOIS - Claude CATRIN - Christophe CHEYSSON - Sylvie CHARPIGNON - Christian LARDIN - Pierre NOIROT - Annie ROUSSEAU - Bernard ENFRUN, absent excusé (représenté par Alexandre LUCY) - Michel CODRAN
Absents excusés : Philippe TRESPALLE - Guy GUENIFFEY - Philippe LARDIN - Hervé PASCAULT - Hubert NAULOT -
Absents : Christophe GENTIL - Bertrand LEBLANC - Frédéric CARRE -

Secrétaire de séance : Rémy VIDAL -

Objet de la délibération

RAPPORT ANNUEL 2022 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

Monsieur Clément POINTEAU, Vice-Président, explique que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets est établi conformément aux dispositions de la loi n° 95-101 du 2 février 1995 et au décret d'application n° 2000-404 du 11 mai 2000. Celui-ci prévoit que l'assemblée délibérante doit adopter, chaque année, ce rapport annuel pour l'année écoulée.

Le rapport annuel détaille tous les indicateurs techniques et financiers de chaque service (ordures ménagères résiduelles, déchets ménagers recyclables et déchèteries).

Il fait apparaître notamment un tonnage global corrigé de **594 kg/an/hab.** (OM : 164 kg, recyclables : 129 kg, déchèteries : 301 kg), un coût à la tonne de 560 € et à l'habitant de 88 €.

Par ailleurs, le taux de refus de tri est stable par rapport à 2021 : 97 T soit 20 % (contre 20% en 2021) des tonnages collectés.

Toutefois, la Communauté de Communes doit continuer à agir afin de faire diminuer ces tonnages qui sont collectés mais qui ne sont pas recyclés et pour lesquels elle ne perçoit aucun soutien.

La CCS a inclus des conseils sur les erreurs de tri dans le cadre de la communication réalisée pour la mise en place de la collecte sélective en porte-à-porte et dans le journal intercommunal qui a été diffusé en 2022.

Nous pouvons également relever une nette baisse des tonnages en déchetterie, de 18% entre 2021 et 2022, en lien avec la fréquentation.

L'étude d'optimisation du service des déchets réalisée en 2019-2020 a débouché sur plusieurs actions qui vont ou qui ont été mises en place progressivement :

- La poursuite du programme de renouvellement des colonnes de verre (2^{ème} tranche)
- Travaux de mise aux normes des déchèteries
- Projet de recyclerie : engager une réflexion
- Mise en place des nouvelles filières en déchèteries (Ecomobilier, ...)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.
DIT que ce rapport sera communiqué à toutes les communes de la CCS.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,
Rémy VIDAL

Le Président,
Xavier COURTOIS



PUBLIÉE LE
01/03/2024



REÇU EN PREFECTURE

le 29/02/2024

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 29/02/2024

Application agréée E-legalite.com



RAPPORT ANNUEL 2022

***SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE
PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS***

REÇU EN PREFECTURE

le 29/02/2024

Application agréée E-legalite.com

1- DESCRIPTIF DU SERVICE « GESTION DES DECHETS »

La gestion des déchets est une compétence obligatoire figurant dans les statuts de la Communauté de Communes du Serein qui a fusionné au 1^{er} janvier 2014.

Le service « gestion des déchets » concerne les 35 communes de la Communauté de Communes du Serein, soit 7 344 ou (7172 pop muni) habitants, en 2022.

Ce service est réparti en quatre activités :

- ✓ Collecte et traitement des ordures ménagères résiduelles,
- ✓ Collecte et traitement des déchets ménagers recyclables,
- ✓ Mise en place d'un traitement individuel des biodéchets,
- ✓ Gestion des déchèteries.

Il est assuré par des prestataires de service sauf pour le gardiennage des déchèteries, réalisé en régie.

2 – INDICATEURS TECHNIQUES

A – LA COLLECTE

✓ Collecte des ordures ménagères résiduelles

La Société ECT Collecte assure la collecte des ordures ménagères résiduelles, en porte à porte, dans le cadre d'un marché passé, pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021 avec la possibilité de renouveler tacitement deux fois un an. Ce marché a été renouvelé 1 an pour l'année 2022.

Depuis le 1^{er} février 2021, la fréquence de collecte est passée à une fois toutes les deux semaines (C0,5) pour l'ensemble des Communes et 1 fois par semaine au niveau du centre bourg de Noyers sur Serein ainsi que quelques gros producteurs (EHPAD, écoles, ...).

Ci-dessous le planning de collecte :

Semaine Paire

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI
L'Isle sur Serein Angely Grimault Noyers sur Serein C1	Sainte Colombe Coutarnoux Dissangis Massangis Thizy (C1) Montréal (C1)	Bierry les belles Fontaines Cisery Santigny Trevilly Vassy sous Pisy Pisy Vignes Guillon (C1)	Joux la Ville Précy le Sec

Semaine Impaire

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI
Noyers sur Serein Annay sur Serein Molay Saint Vertu L'Isle sur Serein (C1)	Blacy Montréal Sceaux Talcy Thizy Annoux Massangis (C1)	Saint André en Terre Plaine Savigny en Terre Plaine Sauvigny le Beuréal Guillon Joux la Ville (C1) Précy le Sec (C1)	Censy Châtel Gérard Marmeaux Etivey Sarry Passilly Jouancy Moulins en Tonnerrois Fresnes

✓ Collecte des déchets ménagers recyclables

Depuis Février 2021, la collecte des déchets recyclable s'effectue en 2 flux : le verre en Points d'Apport Volontaire et les déchets ménagers recyclables en mélange (papiers et emballages) en porte à porte.

La Communauté de Communes était équipée de 56 colonnes verre réparties sur 51 Points d'Apport Volontaire situés dans chacune des communes.

Emplacements des points d'apport volontaire

COMMUNES	Emplacement des conteneurs
ANNAY SUR SEREIN	Entrée village gauche après pont
CENSY	Centre Bourg
CHATEL GERARD	Route d'Etivey
ETIVEY	Rue de Châtel Gérard Sanvigne - Rue de l'Abreuvoir
FRESNES	Route en face Tennis
GRIMAUULT	Chemin de la Gare Cours - Route de Jouancy Villiers la Grange
JOUANCY	Point propreté de CENSY
MOLAY	Sortie village après cimetière
MOULINS EN TONNERROIS	Route de Noyers
NOYERS SUR SEREIN	Route de Puits de Bon (déchèterie)
PASILLY	Mare
SAINTE VERTU	Parking route de Nitry
SARRY	Tennis entrée village
BIERRY les Belles Fontaines	Route de Montbard Les Souillats Chevigny le Désert
GUILLON-TERRE-PLAINE	CISERY - Face Château GUILLON - Bourg GUILLON - Maison de Retraite Perrigny GUILLON - Groupe scolaire route de Vignes SCEAUX – Maison Dieu – Direction Ragny TREVILLY – Réserve incendie VIGNES – Chemin en face du cimetière
MARMEAUX	Rue Patouillot
MONTREAL	Route de Sceaux
PISY	Sortie village Rte de Santigny
ST ANDRE EN TERRE PLAINE	Route de Brécy
SANTIGNY	Route de Marmeaux
SAUVIGNY LE BEUREAL	Vers cimetière
SAVIGNY EN TERRE PLAINE	Route de Ragny (vers lavoir)

	Château Ragny
VASSY SOUS PISY	Route de Bierry
ANGELY	Route d'Athie
ANNOUX	Vers Mairie
BLACY	Rue de la Faguenielle
COUTARNOUX	Route de la Maison de Goix
DISSANGIS	Ancienne route de Joux la Ville
L'ISLE SUR SEREIN	Lotissement entrée Isle
	Camping
	Vers silo rue du Moulin
	Route de Massangis
	Déchèterie
JOUX LA VILLE	Chemin des Mièvres
MASSANGIS	Vers école
	Civry / vers lavoir
PRECY LE SEC	Chemin de Ronde
SAINTE COLOMBE	Rte de Provençy/Moutomble
TALCY	Route de Marmeaux
THIZY	Avenue des Voyageurs

Le marché de collecte du verre a été renouvelé avec la Société MINERIS, à compter du 1^{er} Décembre 2019, pour une période ferme de quatre ans et un mois, soit jusqu'au 31 Décembre 2023, avec une possibilité de reconduction tacite de deux fois un an.

Depuis le 1^{er} février 2021, une collecte en porte à porte des déchets ménagers recyclables en mélange (papiers et emballages) est effectuée. La collecte est réalisée toutes les deux semaines sauf pour certains gros producteurs ou elle est réalisée toutes les semaines.

Un marché de collecte en porte à porte des déchets recyclables a été conclu avec la société SEPUR à compter du 01/02/2021, pour une durée initiale d'un an reconductible 4 fois 1 an.

Le planning est identique à celui de la collecte des ordures ménagères.

Extension des consignes de tri pour les emballages plastiques

La Communauté de Communes a décidé de participer à la deuxième phase d'expérimentation de CITEO portant sur l'extension des consignes de tri pour les emballages plastiques. Cette opération a pour but d'augmenter le taux de recyclage des déchets ménagers, l'objectif national étant fixé à 75 % par le Grenelle de l'Environnement. Ces modifications de consignes de tri ont été mises en place en Juin 2016.

✓ *Mise en place d'un traitement individuel des biodéchets*

Rappel du contexte réglementaire :

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 17 Août 2015 exige la généralisation du tri à la source des biodéchets d'ici 2025. La loi anti-gaspillage et pour une économie circulaire modifie l'échéance française de la généralisation du tri à la source, pour être en conformité avec l'échéance fixée par l'UE, au 31 décembre 2023 pour tous.

Ce tri à la source est nécessaire pour détourner ce flux de déchet de l'élimination, et permettre un retour au sol de qualité par une valorisation agronomique de ces déchets biodégradables.

L'opération composteur individuel :

Après avoir étudié les différentes solutions de traitement de la fraction fermentescible des ordures ménagères, les anciennes Communautés de Communes Nucérienne et de Terre Plaine ont décidé de mettre en place des composteurs individuels, en 2005.

Ces derniers ont été distribués gratuitement dans les foyers. Sur le secteur de la CCN, 700 composteurs ont été mis à la disposition de la population, sur la base du volontariat. Sur le secteur de la CCTP, 1 122 composteurs ont été remis à chaque foyer.

Le secteur de la CCHVS n'a pas bénéficié de cette opération.

En juin 2016, une action de communication a été réalisée auprès de l'ensemble de la population par le biais d'un guide du tri qui proposait notamment la mise à disposition de composteurs. 50 composteurs ont été distribués principalement sur le territoire de l'ex-CCHVS, en fin d'année.

Depuis, cette action s'est poursuivie. En 2022, 37 composteurs ont été distribués aux habitants de la Communauté de Communes du Serein qui en ont fait la demande.

✓ *Le fonctionnement des déchèteries*

Deux déchèteries intercommunales sont ouvertes au public sur le territoire de la Communauté de Communes : à Noyers-sur-Serein et à Angely (l'Isle-sur-Serein). Elle fonctionne depuis 2008 pour la première et 2004 pour la seconde.

Les jours et horaires d'ouverture sont les suivants :

DECHETERIES	NOYERS SUR SEREIN			L'ISLE SUR SEREIN		
	PERIODES	Hiver (*)	Avril – Mai et Septembre	Juin à Août	Hiver (*)	Avril – Mai
LUNDI	9h à 12h	9h à 12h	9h à 12h	14h à 17h	14h à 18h30	14h à 18h30
MARDI				14h à 17h	14h à 18h30	9h à 12h et 14h à 18h30
MERCREDI	9h à 12h	9h à 12h	9h à 12h et 14h à 18h			
JEUDI				14h à 17h	14h à 18h30	14h à 18h30
SAMEDI	9h à 12h et 14h à 17 h	9h à 12h et 14h à 18 h	9h à 12h et 14h à 18 h	9h à 12h et 14h à 17h	9h à 12h et 14h à 18h30	9h à 12h et 14h à 18h30

(*) Hiver = du 1^{er} octobre au 31 mars

Elles fonctionnent avec un système de cartes. Elles accueillent les particuliers sans limite de tonnages et les professionnels avec une limite de 3 m³ par semaine.

Le gardiennage des déchèteries est assuré en régie par des agents intercommunaux. Ces agents effectuent également l'entretien des lieux.

Les habitants peuvent déposer à la déchèterie différents matériaux qui sont ensuite collectés par des prestataires avec qui la CCS a passé des marchés ou des conventions. Les marchés ont été renouvelés au 1^{er} juillet 2019, pour une durée ferme de trois ans, soit jusqu'au 30 juin 2022 et avec reconduction tacite de deux fois un an.

La collecte des pneus usagers des véhicules légers est assurée uniquement à la déchèterie de Noyers sur Serein qui dispose d'une benne couverte spécifique pour les entreposer dans de bonnes conditions.

Matériaux	Entreprise de collecte
Déchets inertes	YONNE RECYCLAGE
Déchets non recyclables	
Déchets verts	
Cartons	
Bois	
Ferraille	ASTRADEC (ex ODELOT)
D.M.S. (déchets ménagers spéciaux)	EDIB
Batteries	
DEEE	COVED (convention ECOLOGIC)
Textiles	RELAIS 10 (convention Re-fashion)
Piles	BOURGOGNE RECYCLAGE (Convention COREPILE)
Lampes usagées	ECOSYSTEM
Pneus des véhicules légers	HENRY Environnement (convention ALIAPUR)
Cartouches d'impression vides	L.V.L.
Huiles de vidange	SEVIA
Capsules de café NESPRESSO	Convention SUEZ

B – LES TONNAGES

✓ *Les ordures ménagères résiduelles*

Les quantités totales d'ordures ménagères résiduelles collectées sont les suivantes :

- en 2016 : 1 769,08 tonnes
- en 2017 : 1 387,14 tonnes
- en 2018 : 1 447,82 tonnes
- en 2019 : 1 392,68 tonnes
- en 2020 : 1 433,04 tonnes
- en 2021 : 1 142,46 tonnes
- en 2022 : 1 079,34 tonnes

soit une **baisse des tonnages de 63,12 T entre 2021 et 2022 (- 5,52 %)**.

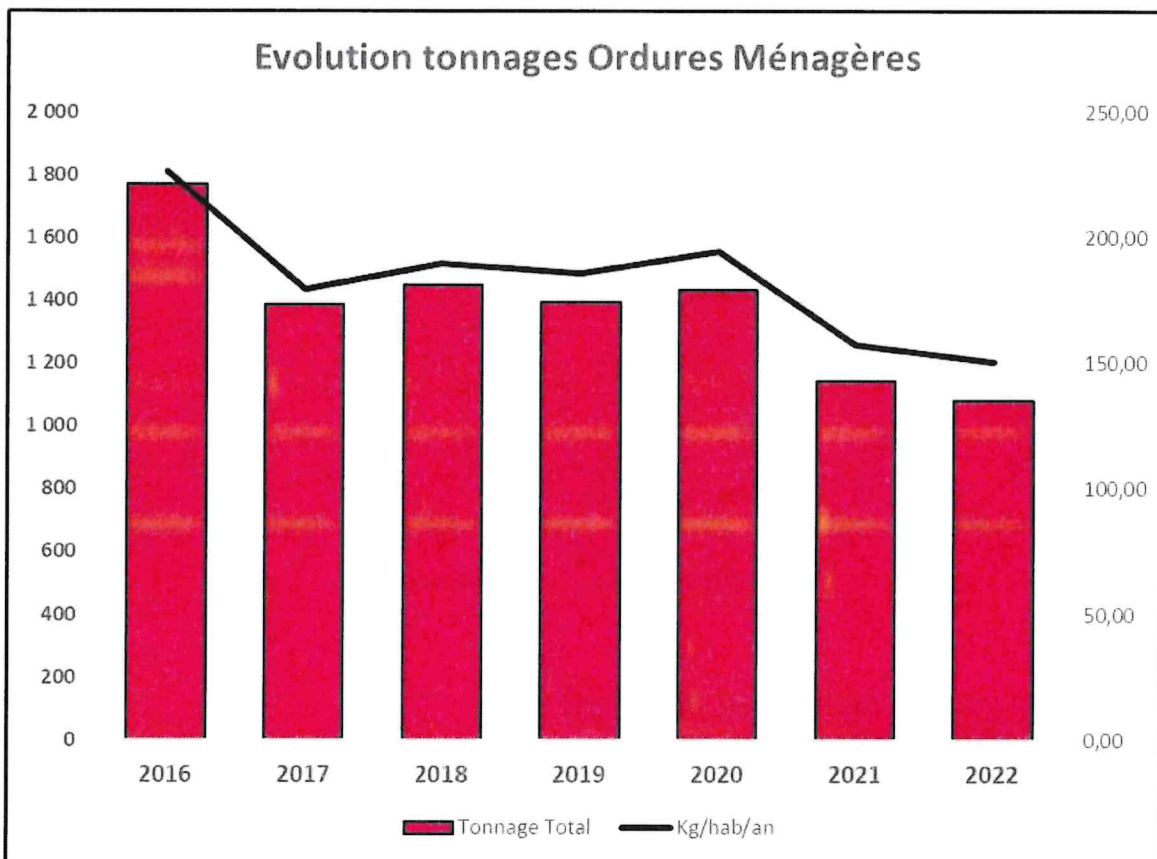
Cette baisse, entre 2021 et 2022 peut être expliquée par différents facteurs :

- La mise en place d'une collecte des déchets recyclables en porte à porte
- La réduction de fréquence de collecte des ordures ménagères (C1 à C0,5)
- La prise en compte des usagers de produire moins de déchets.

La CCS a collecté **150,49 kg/habitant/an**. Les moyennes sont de 189 kg/an/hab pour le Département, de 186 kg/an/hab pour la Région et de 248 kg/an/hab au niveau national (*source : SINOE/ADEME*).

Par ailleurs, il faut pondérer chaque moyenne à l'habitant car il ne faut pas prendre en compte les détenus de JOUX LA VILLE (environ 600) qui ne produisent pas de déchets collectés par la CCS. La moyenne corrigée est de **164,23 kg/hab**.

Le Grenelle de l'environnement a fixé un objectif de réduction de la production d'ordures ménagères de 7 % sur 5 ans et de 15 % des quantités de déchets destinés à l'enfouissement ou à l'incinération. Pour atteindre cet objectif, la CCS s'est notamment lancée dans la mise en place des extensions des consignes de tri en 2016, a réalisé plusieurs actions de communication sur le tri (plaquettes, sensibilisation enfants) afin d'améliorer la qualité du tri.



✓ *Les déchets ménagers recyclables*

La quantité totale de déchets ménagers recyclables (hors verre) collectés est de :

- en 2016 : 318,36 tonnes
- en 2017 : 383,69 tonnes
- en 2018 : 370,18 tonnes
- en 2019 : 374,90 tonnes
- en 2020 : 349,74 tonnes
- en 2021 : 481,92 tonnes
- en 2022 : 474,08 tonnes

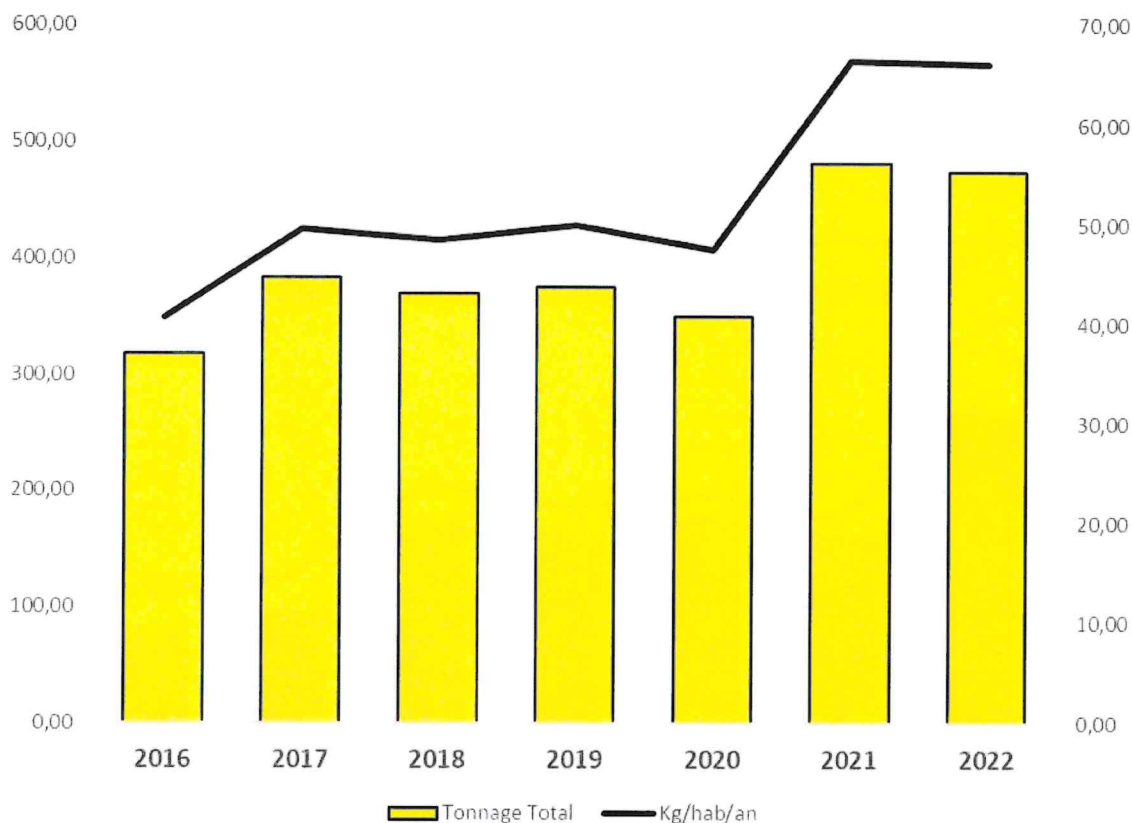
soit **une légère baisse de 7,84 tonnes soit - 1,63 %** des déchets ménagers recyclables entre 2021 et 2022.

Cette baisse peut s'expliquer par la mise en place de refus de collecte en lien avec le prestataire.

La quantité moyenne de déchets ménagers recyclables collectée sur notre territoire est de **66,10 kg/hab./an (moyenne corrigée : 72,14 kg/hab.)**.

La Collectivité reste au-dessus des différents ratios malgré cette légère baisse.

Les moyennes sont de 65 kg/an/hab pour le Département, de 57 kg/an/hab pour la Région et de 50 kg/an/hab au niveau national (*source : SINOE/ADEME*).



La quantité totale de déchets verre collectés est de :

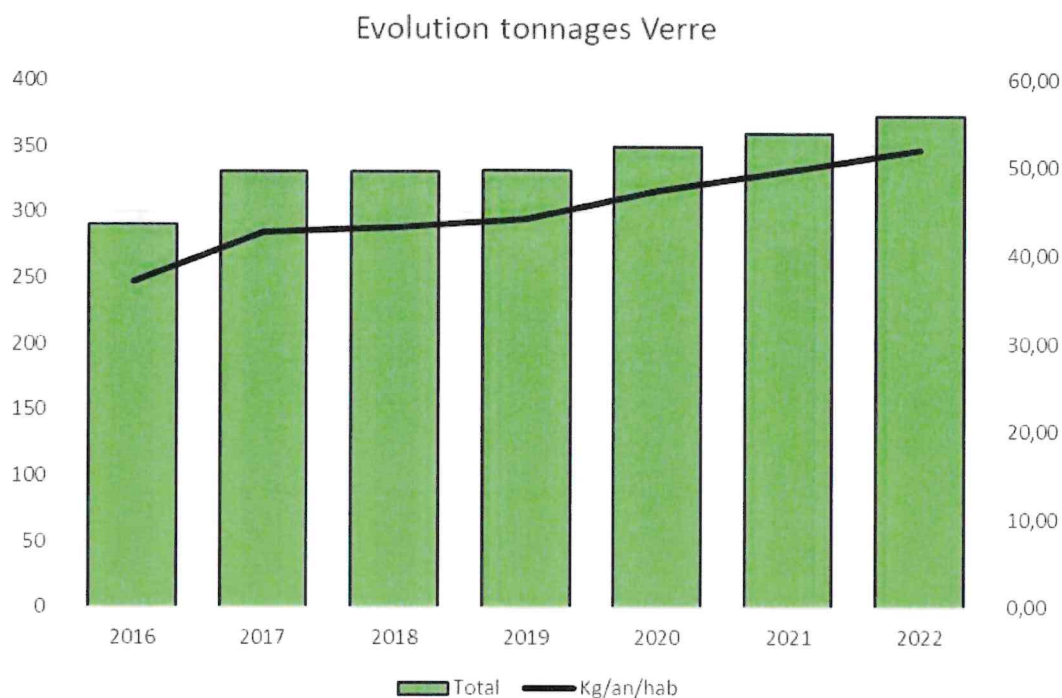
- en 2016 : 290,02 tonnes
- en 2017 : 329,96 tonnes
- en 2018 : 330,06 tonnes
- en 2019 : 331,31 tonnes
- en 2020 : 349,12 tonnes
- en 2021 : 359,20 tonnes
- en 2022 : 372,78 tonnes

soit **une augmentation de 13,58 tonnes soit + 3,78 %** des déchets ménagers verre entre 2021 et 2022.

La quantité moyenne de déchets verre collectée sur notre territoire est de **51,98 kg/hab./an (moyenne corrigée : 56,72 kg/hab.)**.

La Collectivité est bien au-dessus des différents ratios.

Les moyennes sont de 38 kg/an/hab pour le Département, de 39 kg/an/hab pour la Région et de 32 kg/an/hab au niveau national (*source : SINOE/ADEME*).



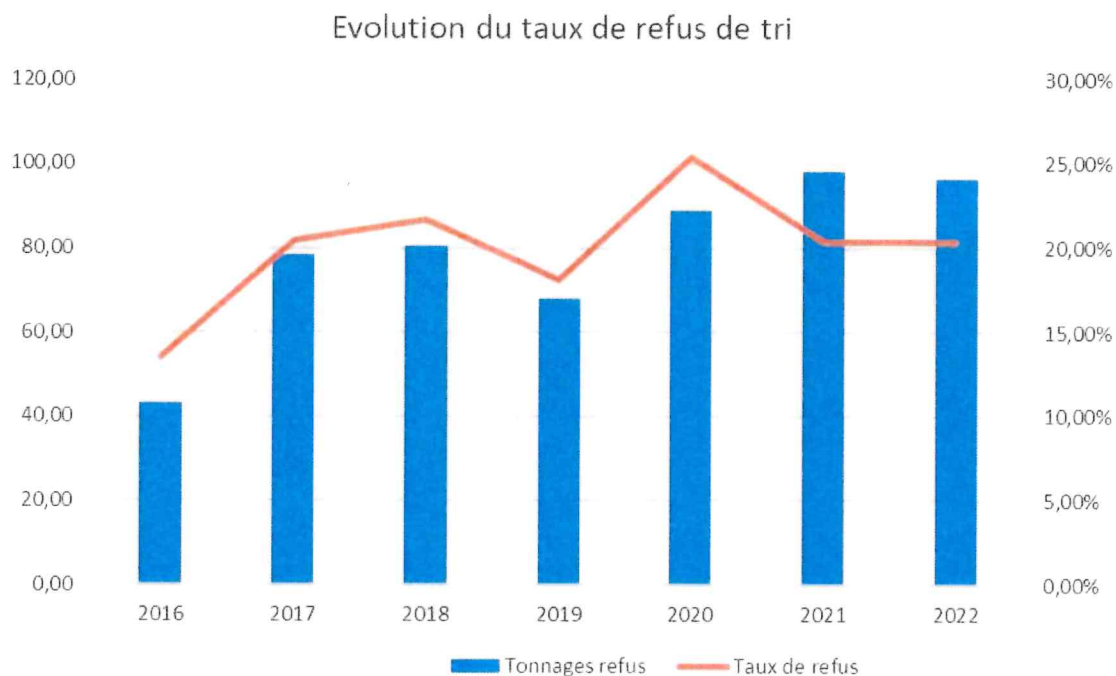
Les performances de la collectivité comparées aux moyennes nationales, régionales et départementales en kg/an/hab sont les suivantes (*Source SINOE/ADEME*) :

Déchets	CCS (*)	YONNE	REGIONALE	NATIONALE
Emballages et papiers	66,10 (72,14)	65	57	50
Verre	51,98 (56,72)	38	39	32

(*) en caractères gras, la moyenne corrigée.

Les refus de tri correspondent à des erreurs de tri issu du traitement en centre de tri des déchets ménagers recyclables. En 2022, ils représentent **96,60 tonnes**, soit 20,38 % des déchets ménagers recyclables. Ils sont **stables par rapport à l'année précédente**.

Ces déchets sont traités dans une installation de fabrication de CSR (Combustible Solide de Récupération).



La Communauté de Communes doit agir pour diminuer ces tonnages qui sont collectés mais qui ne sont pas recyclables. Elle ne perçoit donc aucun soutien pour ces déchets. La CCS a inclus des conseils sur les erreurs de tri dans le cadre de la communication réalisée pour la mise en place de la collecte sélective en porte-à-porte et dans le journal intercommunal qui a été diffusé en 2022.

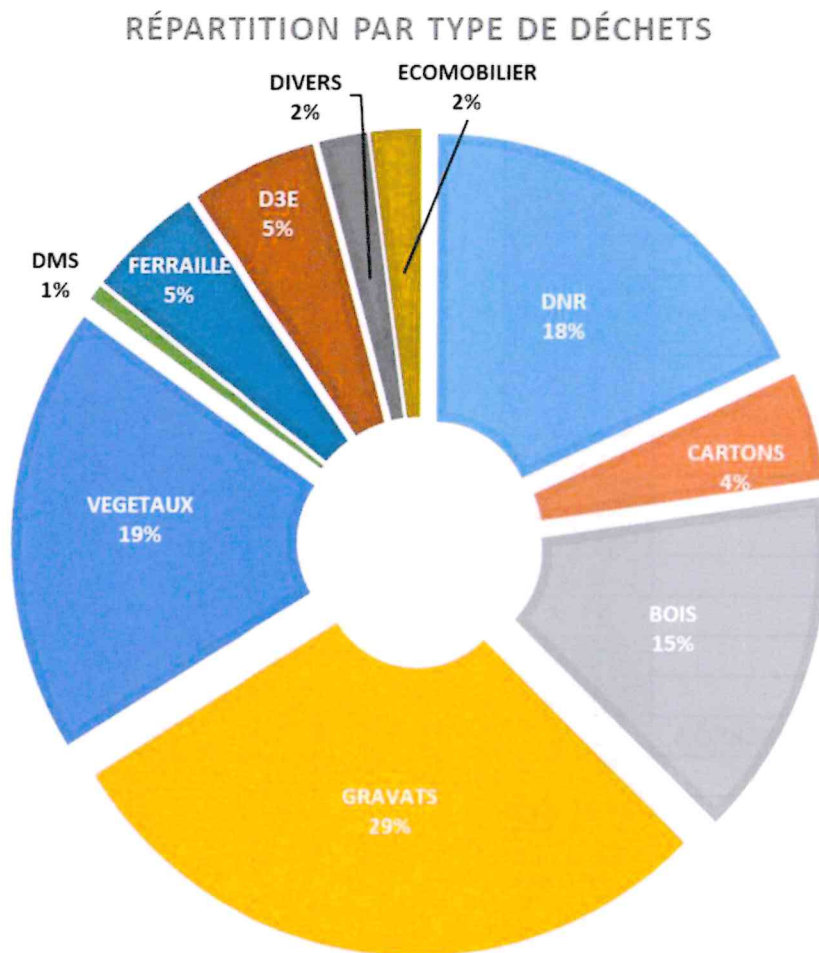
En 2022, les résultats de la collecte des déchets verre par commune sont les suivants :

COMMUNES	Kg/hab/an
ANGELY	49,04
ANNAY SUR SEREIN	70,63
ANNOUX	57,14
BIERRY LES BELLES FONTAINES	76,39
BLACY	63
CENSY	50
CHATEL GERARD	65,60
COUTARNOUX	58,39
DISSANGIS	41,38
ETIVEY	73,85
FRESNES	76,47
GRIMAULT	42,24
GUILLOIN TERRE PLAINE	43,45
ISLE SUR SEREIN	55,55
JOUANCY	120
JOUX LA VILLE	33,25
MARMEAUX	45,35
MASSANGIS	51,49
MOLAY	77,78
MONTREAL	97,18
MOULINS EN TONNERROIS	60,58
NOYERS SUR SEREIN	85,98
PASILLY	56,82
PISY	58,75
PRECY LE SEC	41,53
SAINT ANDRE EN TERRE PLAINE	47,37
SAINTE COLOMBE	43,58
SAINTE VERTU	66,67
SANTIGNY	30,95
SARRY	52,08
SAUVIGNY LE BEUREAL	41,43
SAVIGNY EN TERRE PLAINE	47,68
TALCY	80,56
THIZY	37,30
VASSY SOUS PISY	56,34
Moyenne	51,98

Pour les communes dont les résultats figurent en rouge, ils s'expliquent par une absence de tri de certains habitants et/ou un service mis à disposition non adapté (exemple : hameaux sans PAV ou PAV éloigné des habitations). Dans ce cas, il sera important de réaliser un travail d'implantation de nouvelles bornes afin de faciliter le geste du tri des déchets verre. Par ailleurs, certaines communes ayant de très bons résultats bénéficient de dépôts de personnes extérieures au territoire ou à la commune (par exemple au niveau de la déchetterie de Noyers).

✓ *Les déchets des déchèteries*

En 2022, il a été collecté **1 687 tonnes** de déchets dans les deux déchèteries, soit 230 kg par habitant (moyenne corrigée : 301 kg/hab.) qui se décomposent comme suit :



Divers : batteries, pneus, cartouches imprimante, capsules aluminium, piles, ampoules, huiles et vêtements

Les tonnages ont **baissé de 18% par rapport à l'année précédente.**

Leurs évolutions sont détaillées dans le tableau et les graphiques figurant ci-après :

Entre 2021 et 2022 :

Type matériaux	2021			2022			EVOLUTION 2021/2022		
	NOYERS	L'ISLE	TOTAL	NOYERS	L'ISLE	TOTAL	NOYERS	L'ISLE	TOTAL
DNR	185,67	246,98	432,65	134,56	168,01	302,57	-27,53%	-31,97%	-30,07%
CARTONS	31,06	50,37	81,43	29,27	46,48	75,75	-5,76%	-7,72%	-6,98%
BOIS	117	184,1	301,1	97,20	148,72	245,92	-16,92%	-19,22%	-18,33%
GRAVATS	232,8	309,5	542,3	213,91	264,68	478,59	-8,11%	-14,48%	-11,75%
VEGETAUX	122,96	251,82	374,78	95,15	218,85	314,00	-22,62%	-13,09%	-16,22%
DMS	6,551	21,268	27,819	3,089	7,99	11,08	-52,85%	-62,45%	-60,19%
FERRAILLE	35,9	78,84	114,74	29,04	53,00	82,04	-19,11%	-32,78%	-28,50%
D3E	35,08	59,229	94,309	31,877	56,813	88,69	-9,13%	-4,08%	-5,96%
BATTERIES	1,016	1,18	2,196	0,222	1	1,22	-78,15%	-15,25%	-44,35%
PNEUS	5,296		5,296	3,342	0	3,34	-36,90%		-36,90%
CARTOUCHES	0,021	0,1785	0,1995	0	0	0,00	-100,00%	-100,00%	-100,00%
NESPRESSO	0,369	0,521	0,89	0,226	0,267	0,49	-38,75%	-48,75%	-44,61%
PILES	0,284	1,094	1,378	0,613	0,716	1,33	115,85%	-34,55%	-3,56%
LAMPES USAGEES	0,265	0,201	0,466	0,167	0,293	0,46	-36,98%	45,77%	-1,29%
HUILE MINERALE	2,00	4,00	6	1	3,71	4,71	-50,00%	-7,25%	-21,50%
VÊTEMENTS	5,327	9,402	14,729	9,269	17,549	26,82	74,00%	86,65%	82,08%
ECOMOBILIER				10,160	25,06	35,22	100,00%	100,00%	100,00%
TOTAL	781,599	1 218,684	2 031,437	659,10	1013,14	1672,23	-15,67%	-16,87%	-17,68%

Sur une période de six années (2016 à 2022) :

Evolution Tonnages déchetteries



La moyenne nationale pour les territoires ruraux est de 253 kg/hab. (source : ADEME – Résultats 2019). La tendance est à l'augmentation des tonnages au niveau national. Au vu de ses résultats, il est nécessaire d'engager une réflexion afin de tout mettre en œuvre pour produire moins de déchets, notamment par la mise en place d'une recyclerie/donnerie.

La fréquentation des déchèteries est en baisse de près de 9% par rapport à 2021 et se décompose comme suit :

- Déchèterie de NOYERS SUR SEREIN : 7 098 visites

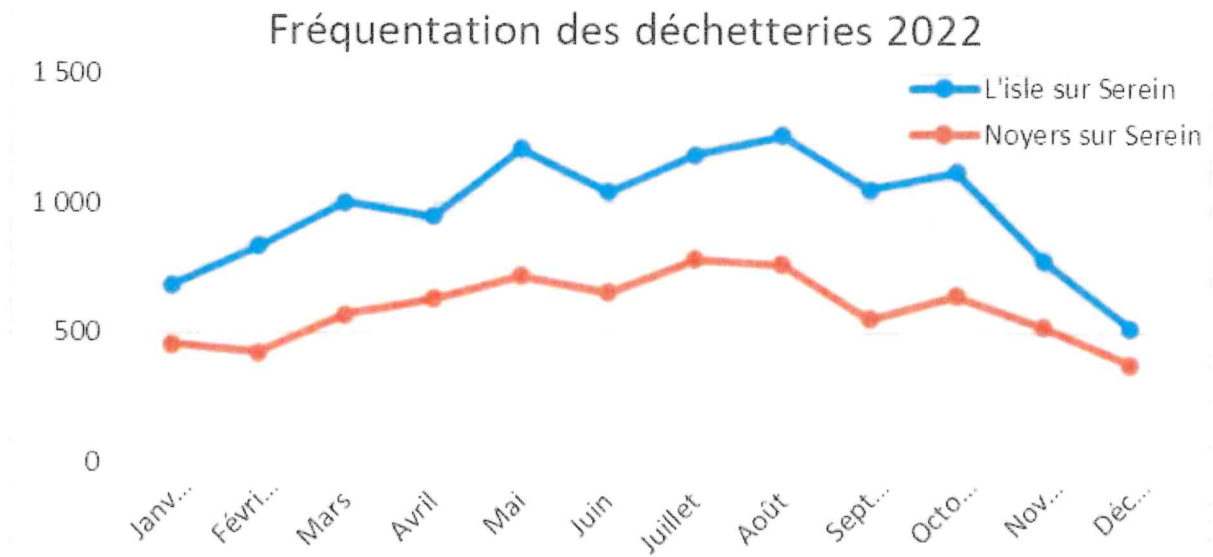
REÇU EN PREFECTURE

le 29/02/2024

Application agréée E-legalite.com

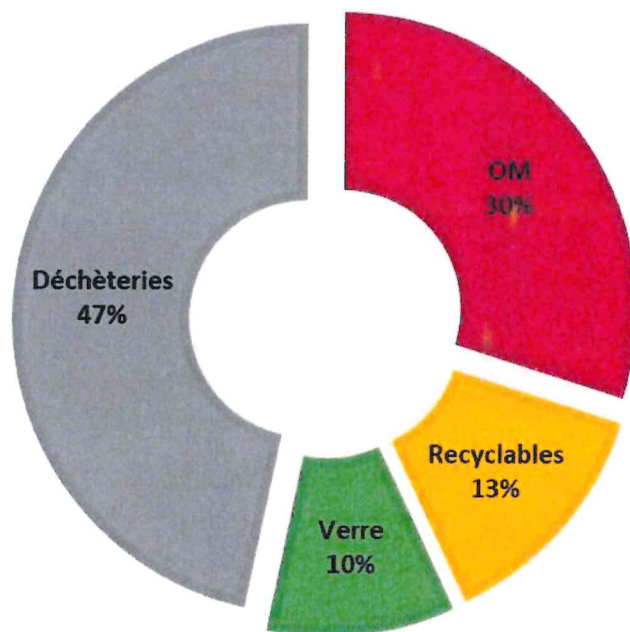
- Déchèterie de L'ISLE SUR SEREIN : 11 646 visites

Voici son évolution au cours de l'année :



Avec une moyenne de 2,55 visites par habitant et par an, la fréquentation des deux déchetteries est supérieure aux observations départementales (2,50), régionales (2,49) et nationales (2,29 ; source : ADEME 2019).

Répartition des déchets collectés en 2022



En 2022, un habitant de la CCS a produit 492 kg de déchets dont :

- 147 kg d'ordures ménagères
- 65 kg de recyclables
- 51 kg de verre
- 230 kg de déchets en déchèteries

C – LE TRAITEMENT

✓ *Le traitement des ordures ménagères résiduelles*

Les ordures ménagères sont enfouies à l'I.S.D.N.D. (Installation de Stockage des Déchets non dangereux) des Battées à Sauvigny-le-Bois. Ce site est exploité par la Société SUEZ RV Centre est.

✓ *Le traitement des déchets ménagers recyclables*

Le verre

La Société MINERIS (ex GACHON) achemine directement le verre auprès de VERRALIA à Champforgeuil. Il servira à fabriquer de nouvelles bouteilles.

Les autres matériaux recyclables

Il s'agit des deux flux suivants : emballages métalliques et plastique, papier-carton. Ces matériaux sont transportés par la Société SEPUR jusqu'au centre de tri appartenant à la Société PAPREC/COVED, situé à Ormoy. Depuis Juin 2016, ils sont triés en 10 catégories : acier, aluminium, PCNC (papier-carton non complexé = cartonnette), PCC (papier-carton complexé = briques), 1.11 (papiers graphique et journaux-magazines) et le plastique décomposé en 4 sortes : EMB MIX P.E.T. clair, EMB MIX P.E.T. foncé, EMB MIX P.E.H.D. – P.P. – P.S, films PE.

La Société COVED a réalisé des travaux importants en 2016 pour modifier sa chaîne de tri afin de pouvoir accepter les nouveaux déchets collectés dans le cadre de l'extension des consignes de tri pour les emballages plastiques.

Ces différents matériaux sont conditionnés sous forme de balles et envoyés aux différentes filières de recyclage. Les entreprises de recyclage spécifiques avec qui la Communauté de Communes a passé un contrat dans le cadre du contrat programme de durée barème F de CITEO sont les suivantes :

Matériaux	Usine de recyclage
Acier	COVED NEGOCE
Aluminium	COVED NEGOCE
PCNC (papier-carton non complexé)	COVED NEGOCE
PCC (papier-carton complexé)	COVED NEGOCE
Journaux, magazines (1.11)	PAPETERIE NORSKE SKOG GOLBEY
Verre	VERRALIA
Plastique (PET, PP, PS et PE)	VALORPLAST

P.E.T. : Polyéthylène téréphtalate (exemple : bouteille d'eau)

P.E.H.D. : Polyéthylène Haute Densité (exemple : flacon de lessive)

P.P. : Polypropylène (exemple : emballage de margarine)

P.S. : Polystyrène (exemple : pots de yaourts)

P.E. : Polyéthylène (exemple : films)

La société COVED doit respecter des consignes strictes de tri fixées par CITEO qui soutient les tonnes triées. Elles sont dénommées les Prescriptions Techniques Minimales.

✓ *Le traitement des déchets des déchèteries*

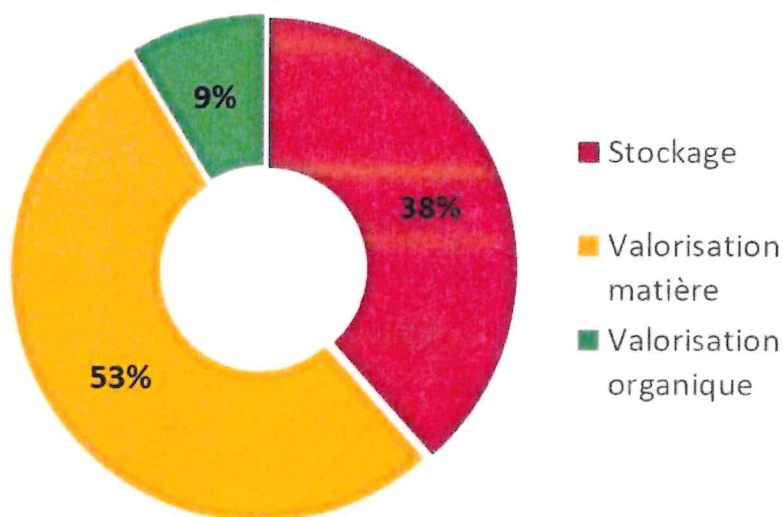
Les sociétés chargées de la collecte des différents déchets effectuent également le traitement de ces déchets soit directement, soit en les confiant à des sociétés spécialisées dans le recyclage.

Matériaux	DESTINATION et TYPE DE TRAITEMENT
Gravats	YONNE RECYCLAGE à VENOY – Concassage et réutilisation en bâtiment travaux publics
Déchets non recyclables	SUEZ à SAUVIGNY LE BOIS – Installation de stockage des déchets non dangereux
Végétaux	VERT COMPOST à ST CYR LES COLONS – Compostage et épandage
Ferraille	ODELOT RECYCLAGE à Saint Florentin – Valorisation matière
Cartons	YONNE RECYCLAGE à VENOY puis transfert COVERED à ORMOY pour mise en balles - Valorisation
Bois	YONNE RECYCLAGE à VENOY puis transfert à KRONOSPAN à SULLY SUR LOIRE – Valorisation matière (panneaux)
DEEE	COVERED à la CHAPELLE SAINT LUC (10) puis transfert pour valorisation : - Electroménager froid + Ecrans + Petits appareils ménagers : REMONDIS à SAINT THIBAULT (10) - Electroménager hors froid : CORNEC à LAGNY (77)
D.M.S. (déchets ménagers spéciaux)	EDIB à LONGVIC puis transfert vers des centres de traitement suivant la nature des produits – incinération avec valorisation énergétique, valorisation matière
Batteries	EDIB à LONGVIC – Elimination/valorisation
Piles	Unité de regroupement et ensuite transfert vers un centre de recyclage suivant le type de piles
Lampes usagées	Unité de regroupement puis transfert vers un centre de recyclage
Pneus des véhicules légers	HENRY Environnement à Mousseaux lès Bray (77) = unité de regroupement ensuite tri et transfert vers un centre de transformation
Cartouches d'encre	L.V.L. à LA CHEVROLIERE (44) : tri, transfert des cartouches dites « valorisables » vers des recycleurs industriels et destruction des cartouches « non valorisables » dans un centre agréé
Huiles de vidange	Stockage à la Société SEVIA SRRHU à BRAZEY (21) puis transfert vers un centre de traitement agréé

✓ Valorisation des déchets ménagers assimilés

Les déchets ménagers et assimilés (DMA) valorisés sont les déchets orientés vers les filières de recyclage.

DMA pris en compte : Ordures ménagères résiduelles + déchets ménagers recyclables + déchèteries.



En 2021, 60 % des déchets collectés ont été recyclés et valorisés.
 En 2022, 62 % des déchets collectés ont été recyclés et valorisés.

Pour rappel, voici les objectifs nationaux et régionaux :

La Loi anti gaspillage pour une économie circulaire de 2019 fixe les objectifs suivants :

- 1 – Réduire les emballages plastiques
- 2 – Lutter contre l’obsolescence programmée
- 3 – Lutter contre le gaspillage
- 4 – Favoriser le réemploi
- 5 – Réduire de 15% les tonnages d’ici à 2030 par rapport à 2010

Concernant les déchets ménagers et assimilés (DMA), le Programme Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) va au-delà des objectifs réglementaires en inscrivant une réduction de la production de DMA de 15 % en 2025 par rapport à 2010, et de 20 % en 2031.

3 – INDICATEURS FINANCIERS

A – MODALITES D’EXPLOITATION

Le service de gestion des déchets fonctionne avec différents prestataires de service suivant le type des déchets, à savoir :

Prestations	Entreprises	Période marché/convention
Collecte des ordures ménagères	ECT COLLECTE	1 ^{er} janvier 2019 pour 3 ans + 2 années reconduction tacite
Traitement des ordures ménagères	SUEZ RV Centre Est	1 ^{er} janvier 2019 pour 3 ans + 2 années reconduction tacite
Collecte et acheminement du verre	MINERIS (ex GACHON)	1 ^{er} décembre 2019 pour 4 an et 1 mois + 2 années reconduction tacite
Collecte et transport des déchets ménagers recyclables	COVED	1 ^{er} décembre 2019 pour 1 an et 3 mois + 2 fois 3 mois reconduction tacite

Collecte et transport des déchets ménagers recyclables	SEPUR	1 ^{er} février 2021 pour 1 an + 4 fois 1 an reconduction tacite
Tri et conditionnement des déchets ménagers recyclables	COVED	1 ^{er} décembre 2019 pour 1 an et 3 mois + 2 fois 3 mois reconduction tacite
Enlèvement, transport et traitement des déchets collectés sur les déchèteries hors déchets dangereux des ménages	YONNE RECYCLAGE	1 ^{er} juillet 2019 pour 3 ans + 2 années reconduction tacite
Enlèvement, transport de la ferraille	ODELOT	1 ^{er} juillet 2019 pour 3 ans + 2 années reconduction tacite
Enlèvement, transport et traitement des déchets dangereux des ménages	EDIB	1 ^{er} juillet 2019 pour 3 ans + 2 années reconduction tacite
Collecte sélective des D3E	OCAD3E (ECOLOGIC)	1 ^{er} janvier 2015 pour 6 ans
Piles	COREPILE	Du 25 Avril 2018 au 31 Décembre 2021
Lampes usagées	RECYLUM/OCAD3E	1 ^{er} Janvier 2015 pour 6 ans
Pneus des véhicules légers	HENRY Environnement (ALIAPUR)	9 avril 2014
Cartouches d'encre	L.V.L.	5 Octobre 2015 pour 3 ans et renouvelable par tacite reconduction
Textiles	RELAIS 10 (ECO TLC)	1 ^{er} Janvier 2020 pour une année et reconduction tacite
Huiles de vidange	SEVIA	Conventions Août 2020 pour 1 année et reconduction tacite

B – LE COMPTE ADMINISTRATIF 2022

La section de fonctionnement fait apparaître les résultats suivants pour l'année 2022 :

DEPENSES		RECETTES	
Collecte et traitement ordures ménagères	294 573 €	T.E.O.M.	762 283 €
Collecte et traitement tri sélectif	354 082 €	Aides au tri sélectif dans les PAV et à la déchèterie (*)	255 239 €
Fonctionnement déchèteries	219 378 €	Redevance spéciale OM	4 681 €
		Vente poubelles	2 161 €
		Recettes diverses	662 €
TOTAL	868 033 €	TOTAL	1 025 026 €

(*)

- Aides filières déchetteries : 7 275 €
- Revente matières déchetteries : 42 005 €
- Aides filières déchets recyclables : 131 942 €
- Revente matières déchets recyclables : 74 017 €

Il apparaît un excédent de fonctionnement de 136 855 € (y compris les amortissements). Après reprise de l'excédent antérieur de 164 684 €, l'excédent de fonctionnement définitif est de 301 539 €.

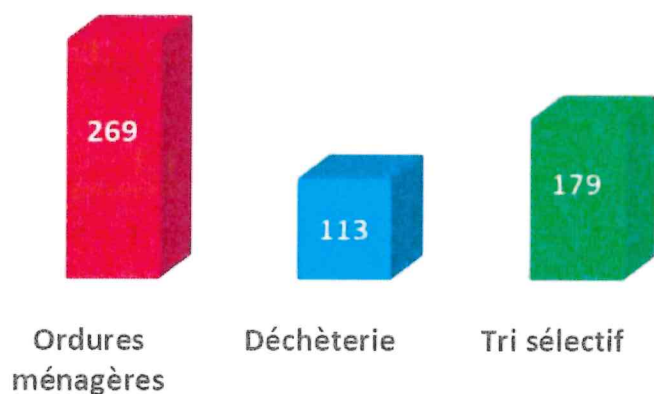
C – COUT DE LA GESTION DES DECHETS A LA TONNE ET PAR HABITANT

Les coûts de gestion des différents déchets (y compris les investissements) sont les suivants :

	COUT MOYEN TTC DE LA TONNE CCS	COUT HT MOYEN NATIONAL DE LA TONNE	COUT TTC PAR HABITANT CCS	COUT HT MOYEN NATIONAL PAR HABITANT
Ordures ménagères	268,53 €	250,00 €	40,41 €	46,00 €
Tri sélectif	179,26 €		21,17 €	
Déchèteries	112,62 €	136,00 €	26,49 €	23,00 €
Coût total du service gestion des déchets	560,41 €	286,00 €	88,07 €	76,00 €

Les coûts moyens nationaux correspondent à un référentiel de l'ADEME portant sur des données 2017 des collectivités de typologie habitat rural.

COUTS A LA TONNE



D – LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERS (T.E.O.M.)

Le produit de la T.E.O.M. a été maintenu. Il faut différencier deux taux :

- Taux spécifique pour le bourg de la Commune de Noyers-Sur-Serein (1 collecte OM/semaine) : 13,84 %
- Taux réduit pour les autres communes ainsi que les fermes et hameaux de Noyers-Sur-Serein (1 collecte OM/2 semaines) : 12.07 %

4 – COMMUNICATION

En 2022, plusieurs actions de communication ont été réalisées :

- Calendriers de collectes,
- Deux pages dans le journal intercommunal pour informer les habitants sur la mise en place de la collecte sélective en porte-à-porte,
- Distribution des règles de tri avec la distribution des bacs de collecte sélective
- Opération nettoignons la nature avec les élèves des groupes scolaires de la CCS.



5 – LES PROJETS 2023

L'étude d'optimisation du service des déchets réalisée en 2019 a débouché sur des actions à mettre en œuvre. En 2023, il est envisagé les projets suivants :

- La poursuite du programme de renouvellement des colonnes de verre (2nd tranche),
- Travaux de mise aux normes des déchèteries,
- Projet de recyclerie : engager une réflexion,
- Mise en place des nouvelles filières en déchetterie (Eco-Mobilier, ...).